

VILLE DE SAINTE SUZANNE

*SAINTE-SUZANNE VILLE SOLAIRE,
L'AUTONOMIE ENERGETIQUE*

Fiche d'identité :
Yolande Pause (PCR)
La Réunion (97)
21 830 habitants

La commune de Sainte Suzanne s'est engagée dans le développement durable dans les années 1990, à travers de vastes opérations de nettoyage et d'assainissement du territoire¹. Ses priorités se sont ensuite portées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, dans le cadre du PRERURE². En 2007, Sainte Suzanne se fixe un objectif ambitieux : l'autonomie énergétique d'ici à 2020. C'est aujourd'hui chose faite ! La commune produit de l'électricité pour 30 000 habitants.

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

Impulsion politique	En confiant l'énergie au premier adjoint, le maire de Sainte-Suzanne fait preuve depuis 2001 d'un engagement constant et structuré sur le développement durable. Il participe également aux travaux régionaux à travers le PRERURE, le GERRI ³ et l'Agenda 21. Le dispositif « Sainte-Suzanne ville solaire » a été voté à l'unanimité en octobre 2007 ⁴ .
Pilotage du projet	Le pilotage technique des mesures énergétiques est assuré par une Commission d'aménagement, piloté par la direction de l'aménagement et du cadre de vie ⁵ . Elle coordonne le dispositif auprès de l'ensemble des services et en lien avec les institutions partenaires, et évalue régulièrement les objectifs fixés par la municipalité. Elle travaille en collaboration avec l'Agence régionale de l'énergie qui assure un accompagnement technique et stratégique, et un conseil à la maîtrise d'ouvrage. Des rencontres mensuelles sont organisées.
Mobilisation des équipes internes	Les équipes municipales sont sensibilisées aux questions énergétiques de façon opérationnelle, à travers l'organisation de visites de terrain (école climatique de Bras Pistolet, lycée de Bel Air, parc éolien de la Perrière Bellevue, centre d'enfouissement technique de Grande Ravine), de séminaires stratégiques et de réunions internes de concertation. En 2007, une note de service signée de la direction des services a été envoyée aux agents, les contraignant à des efforts sur les économies de papier, d'électricité et d'eau.
Education et mobilisation des partenaires et des citoyens	Les citoyens sont informés et sensibilisés au développement durable via le bulletin communal, le magazine municipal bimestriel « Vanille » (distribué à plus de 6000 exemplaires), l'espace info-énergie, les visites de sites, les associations de quartiers, les centres de loisir et les écoles. Un budget communal de 40 000 euros annuel est dédié à cette communication. Des médiateurs de l'environnement sont en cours de recrutement. Ils seront chargés de guider et d'informer les visiteurs et la population sur la production d'énergie renouvelable, le

¹ Nettoyages des berges des ravines et rivières, « délaissés » communaux, dépôts sauvages ; embellissement de sites touristiques

² Plan régional des énergies renouvelables et d'utilisation de l'énergie

³ Grenelle de l'environnement à La Réunion – Réussir l'innovation.

⁴ La candidature de la ville aux Rubans a été validée à l'unanimité au Conseil municipal.

⁵ La Commission d'aménagement réunit 8 élus et 5 directions administratives.

	tri sélectif et la réduction à la source des déchets. Pour des conseils techniques, une permanence est tenue par un agent de l'ARER ⁶ et du SPANC ⁷ tous les mercredis à la mairie. Les conseillers reçoivent en moyenne 8 administrés par mercredi.
Concertation	Le projet d'autonomie énergétique a été rédigé par les équipes internes, sans concertation avec les habitants. Des enquêtes et des réunions publiques et obligatoires sont toutefois organisées pour les grosses opérations (éolien notamment).
Evaluation	La commune a mis en place un référentiel sur la production et la consommation durables (consommation électrique du territoire, consommation électrique du patrimoine, production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire, émission de gaz à effet de serre évitée à partir des EnR, nombre d'installations solaires thermiques individuelles, nombre de m ² de capteurs solaires thermiques/1000 habitants, nombre d'installations solaires photovoltaïques, ratio de puissance en Watt crête/habitant, ...) Les médiateurs réalisent régulièrement des sondages auprès de la population pour évaluer l'évolution des comportements et leur perception du territoire.

Vision stratégique et plan d'actions

Axes stratégiques et plan d'actions	Le plan « Sainte-Suzanne ville solaire » 2007-2013 s'est fixé pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique de la Commune. Ce dispositif s'inscrit depuis le Grenelle de l'environnement dans le cadre du projet GERRI 2030 qui consiste à mener sur l'île de La Réunion un plan d'innovation énergétique d'envergure (électricité 100% renouvelable, transports propres, construction, urbanisme et tourisme durables).
--	---

Actions réalisées, exemplarité et innovations

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
Exemplarité de l'administration	Mise en place de projets énergétiques démonstratifs sur le territoire communal	Ecole climatique de Bras Pistolet, lycée de Bel Air (la plus grande centrale photovoltaïque sur un lycée français : 7000 m ² de capteurs solaires), parc éolien de la Perrière Bellevue, centre d'enfouissement technique de Grande Ravine
	Intégration des préconisations énergétiques dans la réhabilitation et la construction de nouvelles écoles	- Respect du label de performance énergétique de La Réunion (PERENE) pour toutes les nouvelles écoles ; - réhabilitation « école climatique » à Bras Pistolet : panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire, et accès handicapé
	Valorisation du potentiel solaire photovoltaïque du patrimoine communal	- Mise en place d'un Conseil en Energie Partagée (Méthode CEP ADEME) sur le patrimoine communal ; - diagnostic du potentiel réalisé
Lutte contre le changement climatique	Objectif : 100% chauffe-eau solaires pour toutes les constructions	Echéance 2013

⁶ Agence Régionale de l'énergie Réunion

⁷ Syndicat Public d'assainissement non collectif.

	<p>Développement du stockage des énergies intermittentes à La Perrière Bellevue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parc éolien : 10 MW - ferme solaire 3MW - Mise en place de batteries écologiques sur les éoliennes (système novateur permettant de produire de l'énergie en cas de baisse de production des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques, grâce à deux retenues collinaires fonctionnant en circuit fermé sur le modèle de l'énergie hydraulique)
	<p>Respect strict des préconisations du PRERURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de panneaux photovoltaïques et chauffe eau solaires sur l'ensemble des Bâtiments publics <p>L'autonomie énergétique de Saint-Suzanne est atteinte depuis janvier 2009</p>
	<p>Installation de moyens et infrastructures de collecte et traitement des déchets ménagers les plus innovants au niveau européen Production d'énergie au biogaz et photovoltaïque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1995 : inauguration à Bel Air du premier centre d'enfouissement technique de la Réunion aux normes européennes. 900 tonnes de déchets d'ordures ménagères journalières provenant de 9 communes. - Exploitation du biogaz formé par les déchets enfouis pour créer de l'électricité revendue à EDF - Projet pour 2015 : ferme solaire de 2,5 MW sur le CET <p>Au total : puissance totale de 15MWh/an à partir de 2015 ; soit l'alimentation de 6100 foyers, et l'économie de 10 500 tonnes de CO2.</p>
<p>Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<p>Installation d'infrastructures de tri sélectif et incitation de la population (bien avant l'obligation de 2002)</p>	<p>Distribution de bio-composteurs à la population en 2000</p>
	<p>Remplacement de la station d'épuration de La Marine par la station des Trois-Frères</p>	<p>La livraison des équipements est prévue d'ici 2013.</p>
	<p>Mise en œuvre sur le territoire concerné des préconisations du Parc National de la Réunion</p>	<p>Elaboration d'une stratégie de tourisme durable avec le Parc national</p>
<p>Lutter contre les exclusions et les discriminations</p>	<p>Lutte contre la précarité énergétique</p>	<p>Isolation de toiture et installation de lampes basse-consommation dans les logements sociaux</p>
<p>Soutien à l'économie sociale et environnementale</p>	<p>Vaste programme d'emplois verts de proximité, afin de nettoyer en profondeur le territoire (nettoyages des berges des ravines et rivières, « délaissés » communaux, dépôts sauvages ; embellissement de sites touristiques)</p>	<p>En 10 ans (1990/2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation de plus de 20 associations - plus de 6000 postes d'insertion recrutés - partenariats techniques et financiers mis en œuvre avec l'Etat, le département, la région, l'ADI⁸, l'ANPE et les associations de quartiers
<p>Education au développement durable</p>	<p>Sensibilisation à la protection des richesses naturelles et ressources du territoire</p>	<p>Organisation des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « journées réunionnaises de l'Environnement » en collaboration avec une association locale, jusqu'en 2004 ; - « semaine du développement durable » avec la DIREN ; - Implication des associations.

⁸ Agence Départementale d'Insertion

	Faire de la mairie un point d'information sur le Développement Durable	Mise en place d'un point EIE ⁹ à la mairie	
	Editions spéciales développement durable dans le magazine de la ville		
	Sensibilisation des futurs citoyens		
<u>Coopération internationale</u>	Intensifier les projets de co-développement engagés avec les pays de la zone jumelés avec la commune.	Echéance 2012	

Commentaires :

Contact :

Pierre AGON
02 62 52 30 02
dacv@ville-saintesuzanne.re

⁹ E.I.E (Education Information Environnement) cellule mise en place à travers le partenariat avec l'ARER (Agence Régionale de l'Energie Réunion) à destination du grand public (permanences et autres)